

Régie intermunicipale du centre de valorisation des
Matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 22 MAI 2025, À 14 H 30
AU CENTRE ADMINISTRATIF DE LA RÉGIE, SITUÉ AU 107, CHEMIN
MAINE CENTRAL À BURY

MEMBRES PRÉSENTS :

Catherine Boileau
Députée Ville de Sherbrooke

Claude Charron
Député Ville de Sherbrooke

Hélène Dauphinais
Députée substitut Ville de Sherbrooke

Robert Roy
Vice-président
Préfet de la MRC du Haut-Saint-François

Denis Savage
Député MRC du Haut-Saint-François

Nathalie Bresse
Députée MRC du Haut-Saint-François

Eugène Gagné
Député substitut MRC du Haut-Saint-François

MEMBRES ABSENTS :

Christelle Lefèvre
Présidente
Députée Ville de Sherbrooke

PARTICIPENT ÉGALEMENT À L'ENSEMBLE OU À UNE PARTIE DE LA SÉANCE :

Jean-Jacques Caron
Directeur général et secrétaire-trésorier de Valoris

Louis Longchamps
Directeur du développement durable et des relations externes de Valoris

Céline Martel
Coordonnatrice aux communications de Valoris

Geneviève Morin
Coordonnatrice administrative de Valoris

Antoni Daigle
Agent de projets Bureau de l'environnement
Ville de Sherbrooke

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le vice-président déclare la séance ouverte à 14 h 39.

2. L'AVIS DE CONVOCATION

L'avis de convocation a été transmis par courriel à chaque délégué.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 2025-05-22-1457

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par le délégué Claude Charron,
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent, la présidence ne votant pas,

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 22 mai 2025 soit et est adopté.

4. PROCÈS-VERBAUX

RÉSOLUTION 2025-05-22-1458

Adoption du procès-verbal du 24 avril 2025

Proposé par le délégué Eugène Gagné,
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent, la présidence ne votant pas,

Que le secrétaire est dispensé de lire le procès-verbal de la réunion du 24 avril 2025.

Que le procès-verbal de la réunion du 24 avril 2025 soit et est approuvé.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS – PUBLIC PRÉSENT

DOSSIER 2025-05-22-0064

Période de questions des personnes présentes

Aucune question des citoyens n'a été déposé sur le site internet.

6. DOSSIERS DIRECTION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION 2025-05-22-1459

Approbation des grilles salariales 2025

ATTENDU QU'en vertu de la pénurie de main-d'œuvre Valoris doit s'assurer d'offrir des conditions salariales compétitives et s'assurer de respecter le principe d'équité;

ATTENDU QUE la grille salariale du personnel syndiqué a été revue et améliorée en 2024 et que dans un souci d'équité et d'égalité il est essentiel de réviser les grilles salariales du personnel non syndiqué;

ATTENDU QUE Valoris a confié un mandat à la firme Brulotte et Associés afin de faire une analyse des conditions salariales et une revue des deux grilles salariales du personnel non syndiqué, à savoir le groupe « gestionnaires-cadres et professionnels » et le groupe « administratif » ;

ATTENDU QU'IL y a lieu d'ajuster les deux grilles salariales, du personnel non syndiqué, pour refléter les améliorations nécessaires et le remplacement de certains postes afin de tenir compte des responsabilités accrues ;

ATTENDU QUE l'adoption des deux grilles salariales 2025 est nécessaire comme moyen de rétention des employés de la Régie et pour pouvoir procéder au recrutement de nouveaux employés ;

Proposé par la déléguée Hélène Dauphinais,
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent, la présidence ne votant pas,

D'adopter la grille salariale 2025 du groupe des gestionnaires-cadres et professionnels et d'adopter la grille salariale du groupe administratif, toutes deux tels que proposés dans le rapport du consultant Brulotte et

Associés daté de mars 2025, conditionnellement à réduire les échelons de la grille des gestionnaires cadres et professionnels de 10 à 8 échelons.

RÉSOLUTION 2025-05-22-1460

Approbation de l'embauche d'un directeur de projets sénior

CONSIDERANT QU'il est requis d'ajouter une ressource technique compétente pour compléter l'équipe technique de gestion des aménagements et de construction des infrastructures des sites de Bury et de Sherbrooke;

CONSIDERANT QUE l'embauche d'un directeur de projet sénior doit être approuvée par le conseil d'administration;

Proposé par le délégué Denis Savage,

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent, la présidence ne votant pas,

D'approuver l'embauche de monsieur Mathieu Fortin au poste de directeur de projet sénior à compter du 26 mai 2025, et que sa rémunération soit fixé selon la grille salariale du personnel de la catégorie cadre-gestionnaire & professionnel en vigueur.

Que la signature du contrat de travail de monsieur Fortin, conservé dans son dossier personnel, soit et est autorisé.

7. CORRESPONDANCE

8. FINANCES

RÉSOLUTION 2025-05-22-1461

Liste des chèques émis du 16 avril au 15 mai 2025

Proposé par la déléguée Nathalie Bresse,

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent, la présidence ne votant pas,

Que la liste des chèques émis entre le 16 avril 2025 et le 15 mai 2025 soit et est déposée.

RÉSOLUTION 2025-05-22-1462

Suivi budgétaire au 30 avril 2025 du budget de fonctionnement 2025 adopté

Proposé par la déléguée Nathalie Bresse,

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent, la présidence ne votant pas,

Que le suivi budgétaire au 30 avril 2025 du budget de fonctionnement 2025 adopté soit et est déposé.

RÉSOLUTION 2025-05-22-1463

Liste des contrats comportant une dépense de 25 000 \$ et plus adjugés par Valoris

Proposé par la déléguée Catherine Boileau,

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent, la présidence ne votant pas,

Que la liste A – liste des contrats comportant une dépense de 25 000\$ et plus adjugés par Valoris – avril 2025 soit et est déposée.

Que la liste B – liste des contrats entre 2 000\$ et 25 000\$ conclus avec un fournisseur totalisant 25 000\$ depuis le début de l'exercice financier soit et est déposée.

Que la liste C – liste des contrats entre 2 000\$ et 25 000\$ conclus avec un fournisseur ayant atteint 25 000\$ au cours d'un mois précédent en 2025 soit et est déposée.

RÉSOLUTION 2025-05-22-1464

Remboursement du solde du règlement d'emprunt No 21

Attendu que le règlement d'emprunt No 21 originalement décrété pour l'achat du compacteur du LET est à renouveler pour le montant résiduel de 547 000 \$ au 9 juillet 2025;

Attendu que le secrétaire-trésorier de la Régie recommande le remboursement du montant résiduel total;

Proposé par la déléguée Hélène Dauphinais,

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent, la présidence ne votant pas,

D'utiliser l'excédent de fonctionnements accumulé non affecté au 31 décembre 2024 pour rembourser le montant résiduel du règlement d'emprunt R-21 d'un montant totalisant 547 000 \$.

9. INFRASTRUCTURES

RÉSOLUTION 2025-05-22-1465

Tonnage des matières résiduelles acheminées au site Bury – mensuel avril 2025 / cumulatif 2024

Proposé par le délégué Claude Charron,

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent, la présidence ne votant pas,

Que le bilan mensuel et cumulatif au 30 avril 2025 du tonnage des matières résiduelles acheminées au site Bury soit et est déposé.

RÉSOLUTION 2025-05-22-1466

Adjudication de l'appel d'offres public 2025-04 – Réaménagement de l'entrée du site de Valoris à Bury

CONSIDÉRANT QUE Valoris doit réaménager l'entrée de son site de Bury pour sécuriser les accès et améliorer la fluidité;

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres public no 2025-03 pour le réaménagement de l'entrée du site de Valoris à Bury a permis de recevoir quatre (4) soumissions;

CONSIDÉRANT QUE la soumission d'Excavation Steve Leblanc est la plus basse soumission reçue et qu'elle est jugée conforme;

Proposé par le délégué Denis Savage,

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent, la présidence ne votant pas,

QUE Valoris adjuge le contrat découlant de l'appel d'offres no 2025-03 *Réaménagement de l'entrée du site de Valoris à Bury* à Excavation Steve Leblanc pour un montant de 1 668 909,39 \$ (avant taxes), selon les montants soumissionnés conformément aux documents contractuels conservés aux archives de la Régie.

RÉSOLUTION 2025-05-22-1467

Approbation d'un avenant au mandat de services professionnels de la conception du réaménagement de l'entrée du site de Bury – mandat de GBI

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 3.5 du *Règlement sur le contrôle et le suivi budgétaire ainsi que sur la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats (Règlement numéro 5-2)*, ces dépenses supplémentaires doivent être approuvées par le conseil d'administration;

CONSIDÉRANT QUE les modifications conservent un caractère accessoire par rapport au projet initial et qu'elles n'en changent pas la nature;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit de surveillance supplémentaire nécessaire pour couvrir l'ensemble des travaux d'aménagement de l'entrée du site nécessaire pour garantir la qualité des travaux;

Proposé par la déléguée Hélène Dauphinais,

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent, la présidence ne votant pas,

QUE Valoris autorise la surveillance supplémentaire dans la cadre du contrat de services professionnels pour les plans, devis et surveillances du projet de réaménagement de l'entrée du site d'enfouissement de Valoris à Bury à GBI Experts-Conseils inc. pour un montant total de 19 300 \$ (avant taxes).

10. RÈGLEMENTS

11. DEMANDES DES DÉLÉGUÉS

12. AFFAIRES NOUVELLES

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14 h 52.

Le vice-président

Robert Roy, délégué MRC du Haut-Saint-François

Le secrétaire

Jean-Jacques Caron, directeur général et secrétaire-trésorier de Valoris